



garde du père et mère bipolaire

Par **monique13**, le **27/08/2010** à **14:32**

bonjour,

mon compagnon et son ex se sont séparés à l'amiable il y a 2 ans. ils ont une fille de 5 ans.

il se trouve que son ex compagne est bipolaire et refuse de l'accepter et donc de se soigner. nous subissons régulièrement des appels téléphoniques agressifs avec menaces (retrait de la garde...). ses périodes sont alternées avec des périodes relativement calmes...

il se trouve qu'elle a publié des insultes et menaces sur le net.

nous souhaitons donc demander la garde de sa fille car nous pensons qu'elle peut être en danger. celle-ci nous dit à chaque fois qu'elle souhaite rester chez nous et lorsqu'elle retourne chez sa mère, elle a des crises de pleurs.

avons nous une chance de récupérer la garde en nous basant sur les menaces répétées et ses troubles comportementaux ?
merci pour votre réponse.

Par **Domil**, le **22/11/2010** à **19:16**

Prenez un avocat, voyez avec lui de l'opportunité

- de demander au juge une enquête sociale
- que l'enfant prenne un avocat et demande à être entendu par le juge.

Vous ne pouvez pas juger qu'une personne est atteinte d'une maladie mentale, seul un psychiatre peut en attester.

Par **monique13**, le **22/11/2010** à **19:22**

bonsoir,

j'ai pris conseil auprès d'une amie qui est assesseur auprès du tribunal pour enfant : nous avons pris un avocat qui a déclenché une procédure d'assistance éducative. nous avons fourni au juge du tribunal pour enfant toutes les pièces montrant les troubles

comportementaux (publications sur internet...). la procédure va commencer d'ici quelques jours.

l'issue de cette procédure est d'obtenir la garde.

à mon avis, vous devriez demander la garde en procédure d'urgence (risques pour l'enfant...) avec l'aide de justificatifs mais attention les enregistrements ne sont pas valables seuls les sms, mails et publications écrites sont valables juridiquement. les messages audio sont juste des +...

bon courage !

Par **Domil**, le **22/11/2010** à **20:37**

Vous avez donc fait le nécessaire. Il vous reste à attendre.

Par **monique13**, le **22/11/2010** à **21:07**

oui pour nous ce fût difficile d'enclencher une telle action mais c'est pour le bien d'une enfant donc il faut réussir à surmonter le cap de la "culpabilité"...

la petite pleure dès que son père la ramène chez sa mère, elle veut rester avec lui tout le temps...on ressent le mal-être de cette enfant et c'est dur !

6 mois d'enquête sociale, d'assistance,... dur dur... mais quand on voit le sourire de cette petite fille lorsqu'elle est dans les bras de son père, ça vaut le coup !!!